Résolution présentée par la délégation de la Slovaquie

Thème — Conflits et sécurité internationale

Concerne — Un marché mondial des hydrocarbures sans frontières et une sécurité économique internationale

L'Assemblée Générale,

Affligée — de constater l'impact des conflits frappant le globe et le marché mondial, mettant en péril l'intégrité et la souveraineté économiques des Etats présents dans cette assemblée,

Soulignant — l'attaque constante contre le pouvoir d'achat due à des prix en constante hausse, portant atteinte au niveau de vie et à l'accessibilité aux emplois de citoyens innocents,

Alarmée — par l'asservissement de l'humanité aux hydrocarbures, représentant environ 30,2% de l'énergie primaire consommée dans le monde (dont la valeur globale est estimée à environ 6'700 milliards de dollars), et qui sont utilisés par certaines puissances économiques mondiales comme des instruments de pression économique et politique,

Dénonçant — le fait que les restrictions commerciales, les désaccords politiques et les blocus économiques visant différentes ressources (notamment les hydrocarbures, tels que le gaz et le pétrole), dus notamment à la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et au conflit opposant les Etats-Unis à la République islamique d'Iran, peuvent affecter gravement les échanges et donc impacter directement la coopération économique internationale entre les Etats,

Décide — de promouvoir un marché des hydrocarbures libre et sans frontières, permettant d'instaurer la sécurité et la prospérité économique au sein des nations de cette assemblée, et de mettre un terme aux coûts exorbitants de la vie, préservant ainsi les citoyens, leur garantissant alors une protection sociale et un accès à l'emploi ;

- de fonder la Fédération pour l'Approvisionnement des Hydrocarbures (FAH), gérée par l'ONU, ayant pour but de prévenir quelconque forme de corruption et de gérer la communication et les échanges entre les pays producteurs et les pays consommateurs d'hydrocarbures, financée par un fonds monétaire commun, comprenant une contribution volontaire de 0.01% du PIB de chaque pays membre de l'Organisation des Nations Unies, afin de promouvoir la liberté et la sécurité économiques ;

- de mettre en place des mesures et des sanctions visant les pays tentant de violer cet accord de paix économique, consistant en ce que chaque criminel et ennemi de la prospérité financière doive planter deux arbres à la main par tep d'hydrocarbures détourné, afin de contribuer à la conservation des écosystèmes.

Le texte français fait foi.